

Organisation ASA Réunion – 1906 - Permis d'organisation FFSA N°467

ADDITIF N°2

au règlement particulier

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA

M. Bernard DEMEUZOIS
(au lieu de M. Olivier BONNETAIN)

Licence FFSA N°
1985

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le rallye concerné par le présent règlement particulier représente un parcours de **746,84 km** (cf. Annexe Itinéraires et Horaires).

Il est divisé en **3 étapes et 7 sections**.

Il comporte **14 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **147,98 km**.

Les épreuves spéciales sont : (cf. Annexe Itinéraires et Horaires) :

ETAPE 1 le 24/07/26 ZONE DE RAVITAILLEMENT A SAINT-DENIS

ES1 TROIS BANCS 4.02km

ES2 PETITE FRANCE 1 14.65km

REGROUPEMENT + ASSISTANCE A SAINT-PAUL

ES3 PETITE FRANCE 2 14.65km

ARRIVEE A SAINT DENIS

ETAPE 2 le 25/07/26 ASSISTANCE A SAINTE-ANNE

ES4 LES RADIERS 1 14.95km

ES5 CAMBOURG 1 7.65km

ES6 LES ARUMS 1 7.08km

REGROUPEMENT + ASSISTANCE A SAINTE-ANNE

ES7 LES RADIERS 2 14.95km

ES8 CAMBOURG 2 7.65km

ES9 LES ARUMS 2 7.08km

REGROUPEMENT + ASSISTANCE A SAINTE-ANNE

ZONE DE RAVITAILLEMENT A LA PLAINE DES CAFRES

ARRIVEE A SAINT-PIERRE

ETAPE 3 le 26/07/26 ASSISTANCE A SAINT-PIERRE

ES10 NOTRE DAME DE LA PAIX 1 16.80km

ZONE DE RAVITAILLEMENT A SAINT-PIERRE

ES11 MONTÉE PANON 1 9.35km

REGROUPEMENT + ASSISTANCE A SAINT-PIERRE

ES12 NOTRE DAME DE LA PAIX 2 16.80km

ZONE DE RAVITAILLEMENT A SAINT-PIERRE

ES13 MONTÉE PANON 2 9.35km

**~~ZONE DE RAVITAILLEMENT A SAINT-PAUL~~
REGROUPEMENT A SAINT-DENIS**

SSS14 CIRCUIT DE LA JAMAÏQUE 3.00km
ARRIVÉE A SAINT DENIS

Les horaires sont indiqués dans l'annexe "Itinéraires/horaires".

6.2P. RECONNAISSANCES

Lors des reconnaissances, **les emplacements des chicanes à prendre en compte sont ceux matérialisés au sol sur la chaussée**. Ces marquages font foi pour l'implantation des chicanes.

ANNEXE 1. ITINÉRAIRE ET HORAIRES

1^{ère} Etape – 1^{ère} Section

Pour la ZR1, les opérations de ravitaillement en carburant ainsi que les interventions sur les pneumatiques sont autorisées

2^{ème} Etape – 4^{ème} Section

La ZR2 (entre le CH9 et le CH9A) sera **uniquement destiné au ravitaillement en carburant**. Aucun changement ou intervention sur les pneumatiques ne sera autorisé dans cette zone.

3^{ème} Etape – 5^{ème} & 6^{ème} Sections

Les ZR3 (entre le CH10 et CH11) et ZR4 (entre le CH12 et le CH13) seront **uniquement destinées au ravitaillement en carburant**. Aucun changement ou intervention sur les pneumatiques ne sera autorisé dans ces zones.

Les zones de ravitaillement ZR3 et ZR4 s'effectueront à la station OLA Energy de Pierrefonds.

La zone de ravitaillement sur l'Aire de Tabac entre le CH13 et le CH13A est annulée.

Saint-Denis,
Le Lundi 20 juillet 2026.

Le Comité d'Organisation

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa 1^{ère} réunion